

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 626 expulsant du territoire certains individus.

n° 626

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 juin 1948

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro

30 juin 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du commissaire de police de la ville de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsés du territoire de la Côte française des Somalis : Hussein Ali, somali Idagallé, né a Argueissa (Somaliland) en 1925, fils d'Ali Aouale et d'Aïcha Djama, domicilié au quartier n° 3 (sort de prison) ; Dirie Osman, somali Issa Odagob Rer Koul, né à Aïcha (Ethiopie) en 1926, fils d'Osman Warsama et de Fatma Warsama (importation frauduleuse de marchandises).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.